

AR Prefecture

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PERIGORD LIMOUSIN

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Livre 0 – Résumé non technique	
Livre 1 – Diagnostics	
Diagnostic des émissions de GES, des consommations et production d'énergie, de la séquestration de carbone	
Qualité de l'air	
Adaptation au changement climatique	
Focus sur les réseaux d'énergie	
État initial de l'environnement	
Livre 2 – Stratégie	
Livre 3 – Programme d'actions	
Livre 4 – Evaluation environnementale stratégique	X

Rapport d'étude

Novembre 2019



PLAN CLIMAT 24
Air Energie Territorial

AR Prefecture

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Cofinancé par



Assistance à Maîtrise d'Ouvrage



AR Prefecture

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

TABLE DES TABLEAUX

4

TABLE DES FIGURES

4

1. METHODE

5

2. ADEQUATION DU PLAN D'ACTION ET DE LA STRATEGIE

7

2.1. Adéquation avec les objectifs réglementaires

7

2.2. Analyse croisée des actions et des leviers d'action

8

2.3. Ambition du plan d'action

9

Résidentiel

9

Mobilité

10

Entreprises

10

Agriculture

11

Energies renouvelables et de récupération

11

Vulnérabilité/adaptation

11

Synthèse

12

3. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU PCAET

15

4. FOCUS SUR LES POINTS DE VIGILANCE

20

3.2 Favoriser la production et la consommation locales

20

4.1 Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme

20

4.2 Organiser la mobilité sur le territoire

20

6.2 Accompagner le développement des ENR

21

5. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

22

AR Prefecture

TABLE DES TABLEUX

024_242406752-2019_6_23-DE

Reçu le 18/12/2019

Tableau 1 : axes stratégiques	5
Tableau 2 : correspondance entre les axes de la stratégie et les leviers d'action du scénario de transition	8
Tableau 3 : conditions d'atteinte des leviers d'action	13
Tableau 4 : adéquation des orientations avec les objectifs de la stratégie	14
Tableau 5 : impacts environnementaux des orientations du plan d'actions	15

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : nombre d'orientations du plan climat traitant de l'un des objectifs réglementaires.....	7
--	---

AR Prefecture
1. METHODE

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE

Reçu le 18/12/2019

Publié le 18/12/2019

Le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016, modifiant l'article R. 122-17 du code de l'environnement rend obligatoire l'évaluation environnementale stratégique (EES) dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Elle a vocation d'aider à l'intégration de l'environnement dans l'élaboration du PCAET en mesurant ses impacts potentiels mais aussi les solutions de substitution envisagées.

Ce document est le 2^{ème} volet de ce rapport environnemental (EES) et présente une évaluation des effets du PCAET sur l'environnement qui présente des mesures visant à éviter, réduire, et en dernier recours, compenser les effets néfastes des actions du PCAET le cas échéant.

L'EES adopte une clé d'entrée par thématique environnementale, issues du 1^{er} volet de ce rapport environnemental qui est l'analyse de l'état initial de l'environnement [EIE] (voir Livre 1 du PCAET – Diagnostics, volet EIE).

Le PCAET a pour objet même d'avoir une incidence sur la transition énergétique et le changement climatique. Ainsi, la stratégie (voir Livre 2 du PCAET) présente l'ambition de la Communauté de communes en la matière et le plan d'actions (Livre 3 du PCAET) détaille les moyens à mettre en œuvre sur la période 2020-2025 pour atteindre ses objectifs. Pour rappel, les axes stratégiques du PCAET sont repris dans le tableau 1 suivant.

Tableau 1 : axes stratégiques

AXE	Intitulé	Ambition
AXE 1	Collectivités exemplaires	Tendre vers des collectivités positives sur leur fonctionnement – sensibiliser et impliquer les citoyens
AXE 2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	Permettre la rénovation chaque année de 135 logements dont la moitié très performants
AXE 3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	Diminuer l'impact environnemental des productions
AXE 4	Se déplacer moins et mieux	Faire baisser la part modale des véhicules thermiques
AXE 5	Aménager et gérer un territoire adapté au changement climatique et résilient	Préserver les ressources agricoles, forestières et aquatiques du territoire
Axe 6	Développer fortement les ENR	Doubler les ENR d'ici 2030

L'analyse du plan d'actions au regard de son adéquation par rapport à la stratégie adoptée est présentée dans le chapitre 2 du présent rapport.

Dans le cadre de l'ESS, cinq autres types d'impact ont été analysés :

- Incidences sur le cadre de vie, paysage, patrimoine.
- Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques.
- Incidences sur l'eau et les ressources naturelles.
- Incidences sur les risques majeurs.
- Incidences sur les pollutions et nuisances / Santé vulnérabilité.

AR Prefecture

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'action. Le chapitre 3 du présent rapport présente le tableau de synthèse de cette analyse croisée, présentée avec le code couleur ci-dessous :

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE
 Publié le 19/12/2019

impact positif
impact neutre
impact potentiellement négatif « point de vigilance »*
impact négatif

* « point de vigilance » signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter.

Le chapitre 4 du présent rapport détaille les orientations pour lesquelles des points de vigilance ont été identifiés par l'ESS. A noter que le point de vigilance repéré a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d'évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

Le dernier chapitre, chapitre 5, expose l'analyse des incidences du PCAET sur les sites Natura 2000, conformément à l'article L. 414-4 du Code de l'environnement.

AR Prefecture

2. ADEQUATION DU PLAN D'ACTION ET DE LA STRATEGIE

024-24240752-20191213-2019_6_23-DE

Reçu le 18/12/2019

Publié le 18/12/2019

Il s'agit d'évaluer « ex-ante » (c'est-à-dire en amont, avant sa réalisation) l'impact air-énergie-climat du plan d'action. La question est en effet celle de savoir s'il répond à la stratégie adoptée.

Pour cela, on analyse deux aspects : **l'exhaustivité** et **l'ambition**.

Concernant l'exhaustivité, d'une part on regarde l'adéquation avec les objectifs réglementaires, d'autre part on met en regard les leviers d'action de la stratégie avec les axes et les actions envisagées à 2025.

Concernant l'ambition, il s'agit de voir à quelle hauteur le plan d'actions du PCAET répond à la stratégie et aux objectifs fixés à 2025 (évaluation estimative du plan d'actions).

2.1. Adéquation avec les objectifs réglementaires

La figure suivante présente le nombre d'orientations du plan climat traitant de l'un des objectifs réglementaires.

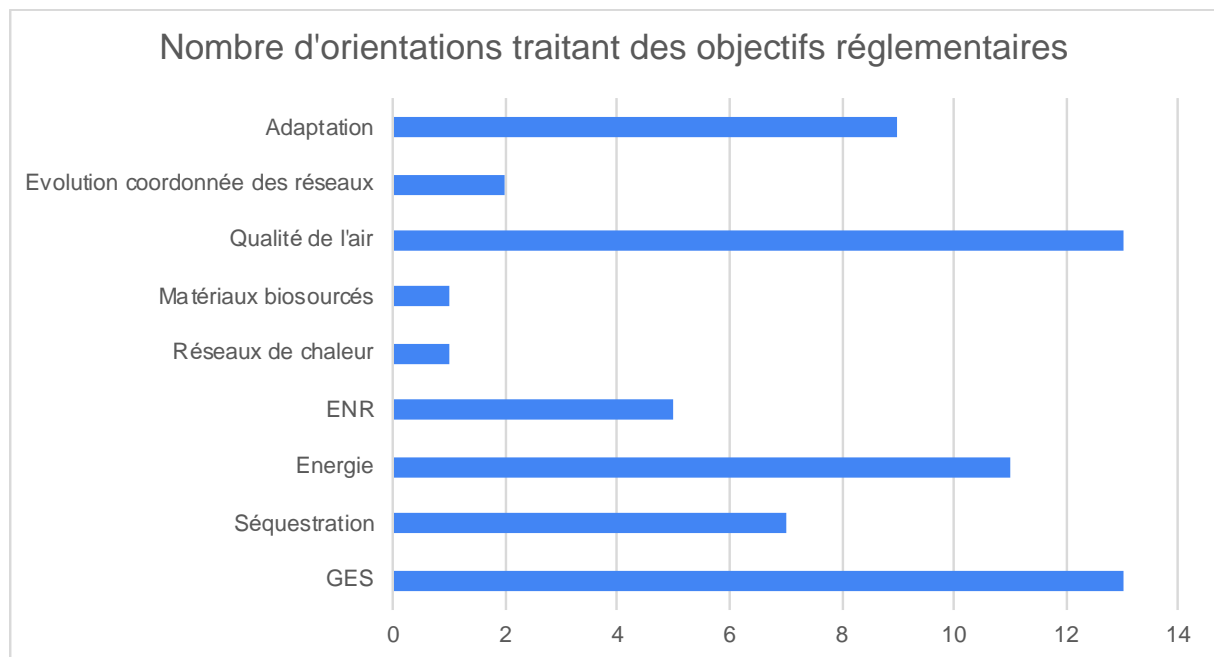


Figure 1 : nombre d'orientations du plan climat traitant de l'un des objectifs réglementaires

On observe que tous les sujets sont traités, le volet « atténuation » étant le plus traité (correspondant aux objectifs réglementaires sur la diminution des GES, des émissions de polluants, et les économies d'énergie). Le volet adaptation est cependant lui aussi largement intégré dans le plan climat, puisqu'il est traité dans 9 orientations.

2.2. Analyse croisée des actions et des leviers d'action

Le tableau suivant montre pour chacun des axes de la stratégie à quel levier d'action du scénario de transition énergétique cela correspond, le nombre d'actions que cela représente, et le nombre d'actions portées par la CCPL au sein de celles-ci.

Tableau 2 : correspondance entre les axes de la stratégie et les leviers d'action du scénario de transition

AXE	Intitulé	Leviers à l'horizon 2030	Nb actions	Actions CCPL
1	Collectivités exemplaires	130 emplois font des écogestes	22	21
		2 300 m2 sont rénovés		
2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	225 ménages font des écogestes	10	10
		135 logements sont rénovés dont la moitié BBC		
		Tous les nouveaux logements intègrent une part de biosourcé		
3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	130 emplois font des écogestes	13	12
		2 300 m2 sont rénovés		
		30 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage		
		Démarches d'optimisations énergétiques dans l'industrie		
4	Se déplacer moins et mieux	50 habitants passent aux transports publics ou au vélo	10	7
		30 actifs font du télétravail partiel ou du covoiturage		
		15 véhicules à motorisation alternative		
		1% par an d'optimisation des livraisons		
5	Aménager et gérer un territoire adapté au changement climatique et résilient	Pratiques culturelles de stockage de CO2 dans les sols	14	10
		Adaptation au changement climatique (enjeux : l'eau, les populations, la biodiversité, agriculture-sylviculture)		
6	Développer fortement les ENR	En 2030, report massif du fioul/butane sur des ENR	8	8
		1 petit réseau de chaleur bois tous les 2 ans (1 GWh – 3 bâtiments)		
		1 gros bâtiment tous les 2 ans en géothermie (1 GWh)		
		Développement de 4 grosses unités de méthanisation (> 5 Gwh)		
		2 éoliennes		
		3 seuils équipés de production hydroélectrique		
		30 ha de champs PV (15 GWh)		
L'équivalent de 140 installations PV individuelles / an soit 6 par communes pour un total de 6 GWh				

AR Prefecture

On observe que tous les leviers sont bien traités, et que sur les axes 2 et 6, et aussi 1 et 3, c'est la CCPL qui est à la manœuvre. Les axes 4 et 5 sont quant à eux plus partenariaux :

- l'axe 4 comprend toutes les actions relatives à la mobilité ;
- l'axe 5 comprend les actions relatives à l'agriculture en particulier.

2.3. Ambition du plan d'action

Les tableaux ci-dessous présentent les différents leviers d'action, et les orientations prévues dans le plan d'actions qui y contribuent.

Résidentiel

Levier d'action		Orientations
225 ménages font des écogestes annuellement	2.2	Sensibiliser / informer
	2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique

Pour atteindre l'objectif que 225 nouveaux ménages chaque année puissent adopter des écogestes, il sera nécessaire d'avoir une communication forte et homogène. En effet de nombreuses communications existent par de nombreux partenaires (région, ADEME, EIE) comme au sein de la communauté de communes (exemple de « Happy Habitat »). La collectivité doit donc se positionner en relais et coordonnateur.

Levier d'action		Actions
135 logements sont rénovés par an dont la moitié BBC	2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation
	2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique
	3.3	Accompagner les démarches durables

Pour atteindre l'objectif de 135 logements rénovés par an dont la moitié BBC, l'effort public est important, notamment au travers de l'OPAH qui contribue à l'atteinte de cet objectif.

Pour le reste de la rénovation privée, une organisation départementale existe et en particulier les EIE du CAUE et de SOLIHA, et l'ADIL24. Elle doit être très fortement promue au travers du PCAET pour aboutir à l'objectif.

Sur la mobilisation des entreprises (structuration de la filière et formations), il sera nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les filières professionnelles (CMA24, FFB, CAPEB).

Levier d'action		Actions
Tous les nouveaux logements utilisent une part de biosourcé	3.2	Favoriser la production et la consommation locales

La promotion des matériaux biosourcés fera certainement partie de la future réglementation énergétique des bâtiments prévue pour 2020. Le PCAET peut se positionner en accompagnateur pour le développement de filières locales sur ce sujet.

AR Prefecture		
Mobilité 024-242400752-20191213-2019_6_23-DE Reçu le 18/12/2019 Publié le 18/12/2019		
Levers d'action		Actions
40 habitants par an passent aux transports publics ou au vélo	4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme
	4.2	Organiser la mobilité sur le territoire
	4.3	Innover pour la mobilité
25 actifs par an se mettent au télétravail partiel ou au covoiturage	3.3	Accompagner les démarches durables
	4.3	Innover pour la mobilité
10 véhicules à motorisation alternative	4.2	Organiser la mobilité sur le territoire
1% par an d'optimisation des livraisons	1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat

Sur le volet mobilités, la communauté de communes a peu de compétences, hors la planification, et doit donc faire appel aux partenaires et à l'animation territoriale pour faire avancer les actions envisagées.

En particulier, pour le transport de marchandises, il s'agira avant tout de lancer une réflexion territoriale sur le sujet avec les acteurs locaux.

Entreprises

Tertiaire		Actions
130 employés font des écogestes annuellement	3.1	Sensibiliser – Informer
	3.2	Favoriser la production et la consommation locales
	3.3	Accompagner les démarches durables
2300 m² sont rénovés	1.1	Gestion du patrimoine public
Industrie		
Démarches d'optimisations énergétiques	3.3	Accompagner les démarches durables

Au niveau des collectivités, de nombreuses actions sont prévues et à promouvoir : leur inscription dans les offres d'accompagnement à la gestion de l'énergie proposées par le SDE 24 (le paquet énergie), le travail sur la consommation d'eau, et la qualité de l'air intérieur des bâtiments. L'enjeu sur les années à venir est d'arriver à mettre en œuvre un plan pluriannuel d'investissement permettant d'orienter les rénovations en fonction des enjeux énergétiques.

A l'externe, il sera nécessaire d'avoir une communication forte et homogène partagée par tous les partenaires : collectivités, CCI, CMA, Clubs d'entreprises, Syndicats professionnels... La coordination entre acteurs est en effet un enjeu essentiel pour déployer des démarches collectives et des stratégies communes envers les acteurs économiques du territoire.

AR Prefecture		
024-242400752-20191213-2019_6_23-DE		
Reçu le 18/12/2019		
Publié le 18/12/2019		
Leviers d'action		Actions
Pratiques culturales de stockage de CO ₂ sur la moitié de la SAU	3.2	Favoriser la production et la consommation locales
	3.3	Accompagner les démarches durables
	5.2	Gestion durable des ressources naturelles
Adaptation au changement climatique	3.3	Accompagner les démarches durables
	5.2	Gestion durable des ressources naturelles

Pour la filière agricole, l'enjeu va être celui de la coordination entre acteurs, pour déployer des démarches collectives et surtout appuyer la mise en œuvre des actions du plan d'actions départemental agricole, en partenariat fort avec la Chambre d'Agriculture.

Energies renouvelables et de récupération

Leviers d'action		Actions
6 GWh d'ENR installés annuellement	6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR
	6.2	Accompagner le développement des ENR

Le Plan Climat souhaite d'une part planifier et accompagner le développement des ENR sur le patrimoine public, avec un objectif de mutualisation et d'opérations collectives. D'autre part il sera nécessaire d'agir aussi avec les privés (citoyens comme entreprises), en développant en particulier le financement participatif, afin de mobiliser l'épargne locale sur des projets locaux, avec de bonnes rentabilités.

Vulnérabilité/adaptation

Les enjeux associés à la vulnérabilité du territoire au changement climatique, et à son adaptation, ont été identifiés lors du diagnostic. Le tableau suivant détaille les actions qui contribuent à répondre à chacun de ces 4 enjeux, et par quel moyen.

Enjeu du territoire		Action	Contribution à l'atteinte de l'objectif qualitatif
la ressource en eau	5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	<i>Prise en compte des risques dont inondation.</i>
	5.2	Gestion durable des ressources naturelles	<i>Protection de la ressource en eau + espaces verts et naturels</i>
la protection des populations	5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	<i>Diminuer la vulnérabilité de la population aux évolutions prévisibles (canicules, sécheresses, et feux de forêts, en particulier en été, mais aussi inondations en période hivernale).</i>
la préservation de la biodiversité	5.2	Gestion durable des ressources naturelles	<i>Espaces verts, préservation des espaces de biodiversité, renforcement des végétalisations adaptées</i>
l'adaptation des pratiques agricoles	3.2	Favoriser la production et la consommation locales	<i>Consommation locale</i>
	3.3	Accompagner les démarches durables	<i>Stockage de carbone, adaptation des cultures</i>

AR Prefecture**Synthèse**

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE

Reçu le 18/12/2019

Émis le 18/12/2019

Le Tableau 3 récapitule, pour chacun des leviers d'action, dans quelles conditions le plan d'action 2020-2025 permettra de les mettre en œuvre. Cela permet d'identifier alors si l'effort sur ce levier est à poursuivre (lorsque des actions sont déjà engagés ou bien suffisamment mûres pour pouvoir être mise en œuvre rapidement) ou si l'effort est à renforcer (lorsque les actions sont nouvelles, ou relèvent de partenaires dont la feuille de route n'est pas finalisée).

Ainsi, il apparaît que le plan d'actions va permettre de :

- poursuivre les volets déjà engagés : ENR, OPAH, gestion du patrimoine public...
- renforcer les actions d'animations partenariales à destination des différentes filières professionnelles (bâtiment, agriculture, tertiaire, industrie),
- renforcer les actions sur la mobilité, où les acteurs et les idées existent, mais où il est nécessaire d'accélérer la mise en œuvre.





















Le tableau 4 mentionne pour chaque orientation son adéquation avec les objectifs stratégiques. Il apparaît que sur les 20 orientations du plan d'actions,

- 6 sont bien dimensionnées,
- 12 sont soumises à vigilance sur leur mise en œuvre pour s'assurer de leur adéquation avec les objectifs (notamment pour les actions prévues mais dont le dimensionnement n'est pas encore défini)
- 2 sont à renforcer à l'avenir :
 - la planification de l'habitat et la construction durable du territoire, qui traite uniquement de l'aspect observatoire de l'habitat, et d'une stratégie à élaborer avec le bailleur social, et pourrait à l'avenir se renforcer d'une réelle planification associée en particulier à la revitalisation des centres bourgs ;
 - la sensibilisation-information des acteurs économiques dont le contenu est détaillé principalement sur le volet forêt-bois.

Tableau 3 : conditions d'atteinte des leviers d'action

Leviers d'action PCAET	Condition d'atteinte de l'objectif 2025	
Résidentiel		
225 ménages font des écogestes	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
135 logements sont rénovés dont la moitié BBC	Opérations sous maîtrise d'ouvrage publique. Conseil/soutien pour la rénovation hors MO publique	⇒ A poursuivre ⇒ A renforcer
Toutes les constructions utilisent une part de matériaux biosourcés	Mise en œuvre dans les bâtiments publics en anticipation de la RE 2020	⇒ A renforcer
Mobilité		
50 habitants par an passent aux transports publics ou au vélo	Mise en œuvre d'actions structurantes (infrastructures, navettes)	⇒ A renforcer
30 actifs par an se mettent au télétravail partiel ou au covoiturage	Démarche des collectivités Accompagnement des privés + tiers lieux	⇒ A poursuivre ⇒ A renforcer
1% par an d'optimisation des livraisons	Sujet nouveau, groupe de travail à monter	⇒ A renforcer
15 véhicules à motorisation alternative	Stratégies départementales à relayer + flotte des collectivités	⇒ A poursuivre
Tertiaire		
130 employés font des écogestes annuellement	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
2300 m ² sont rénovés	Pour le patrimoine public Pour le patrimoine privé	⇒ A poursuivre ⇒ A renforcer
Industrie		
Démarches d'optimisations énergétiques	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
Agriculture		
Méthanisation de la moitié des effluents d'élevage	Des projets existants	⇒ A poursuivre
Pratiques culturales de stockage de CO2 dans les sols	Communication partenariale forte et homogène.	⇒ A renforcer
ENR		
6 GWh à installer chaque année	Des projets existants	⇒ A poursuivre

Tableau 4 : adéquation des orientations avec les objectifs de la stratégie

N°	Axe	N°	Orientation	
1	Collectivités exemplaires	1.1	Gestion du patrimoine public	
		1.2	Gestion des déplacements	
		1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	
		1.4	Sensibiliser - Communiquer	
		1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	
2	Rendre les bâtiments performants et adaptés au changement climatique	2.1	Planifier la rénovation de l'habitat et la construction durable sur le territoire	
		2.2	Sensibiliser / informer	
		2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	
		2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	
3	Mobiliser les acteurs économiques sur des démarches durables	3.1	Sensibiliser – Informer	
		3.2	Favoriser la production et la consommation locales	
		3.3	Accompagner les démarches durables	
4	Se déplacer moins et mieux	4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	
		4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	
		4.3	Innover pour la mobilité	
5	Aménager un territoire adapté au changement climatique et résilient	5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	
		5.2	Gestion durable des ressources naturelles	
		5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	
6	Développer fortement les énergies renouvelables	6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	
		6.2	Accompagner le développement des ENR	



orientation bien dimensionnée : elle semble à la hauteur des enjeux



orientation où il faudra être vigilant sur la mise en œuvre pour s'assurer qu'elle soit à la hauteur des enjeux



orientation à renforcer à l'avenir

3. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU PCAET

Tableau 5 : impacts environnementaux des orientations du plan d'actions

N°	Orientation	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances	Commentaire
1.1	Gestion du patrimoine public	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	La gestion du patrimoine comprend l'entretien, la maintenance et la rénovation des bâtiments publics existants ainsi que la construction de nouvelles infrastructures. L'objectif est d'être exemplaire dans la gestion durable des bâtiments publics (efficacité énergétique, gestion de l'eau et des déchets, matériaux biosourcés, adaptation au changement climatique, etc). L'optimisation de l'éclairage public a également un impact positif sur la biodiversité puisque l'éclairage nocturne perturbe de la faune.
1.2	Gestion des déplacements	Positif	Positif	Neutre	Neutre	Positif	La dématérialisation de certaines activités (réunions, formations, etc), le développement du télétravail et la mise en place de Plan de Déplacement d'Administration permettent la réduction des déplacements des employés de la collectivité. Ces actions ont donc un impact positif sur les pollutions et nuisances, et un effet potentiellement bénéfique pour les espèces naturelles. De plus, les actions de diminution du trafic automobile ont un effet positif sur le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades.
1.3	Développer l'éco-responsabilité de la commande publique	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Les achats durables ont pour but de favoriser l'intégration de critères environnementaux, mais n'ont pas nécessairement un impact direct sur le territoire. Néanmoins, des matériaux économisant en énergie combinés à une diminution des énergies fossiles pour tous les bâtiments ont un impact sur les pollutions et la qualité de l'air.
1.4	Sensibiliser - Communiquer	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Les actions de communication n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire, mais pourront néanmoins s'accompagner d'une réflexion sur les supports (éco-conçus, recyclables...).
1.5	Coordonner, suivre et évaluer le Plan Climat	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Les actions de suivi et d'évaluation n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire.
2.1	Planifier la rénovation de l'habitat et la	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	L'observation et l'évaluation de la progression de la construction et de la rénovation durable sur le territoire n'a pas d'impact environnemental direct à l'échelle du

N°	Orientation	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances	Commentaire
	construction durable sur le territoire						territoire. Mais la mobilisation des bailleurs sociaux aura le même impact que l'action via la rénovation des logements.
2.2	Sensibiliser / informer	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Les actions de communication n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire, mais pourront néanmoins s'accompagner d'une réflexion sur les supports (éco-conçus, recyclables...).
2.3	Accompagner les travaux de construction et de rénovation	Neutre	Positif	Neutre	Positif	Positif	La rénovation de logements privés anciens améliore le patrimoine et le cadre de vie, tout en adaptant le parc de logements aux risques liés au changement climatique (en passant notamment par une efficacité énergétique accrue), et diminue les émissions de polluants en diminuant les besoins de chauffage. La mobilisation des entreprises du bâtiment a un objectif de moyen terme d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans la construction et pourra donc induire à terme le développement de meilleures réalisations concernant la gestion des eaux (récupération des eaux de pluie), la végétalisation des espaces ou des surfaces bâties, non valorisées ici pour le moment.
2.4	Prévenir et lutter contre la précarité énergétique	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Lutter contre la précarité énergétique via la rénovation des logements améliore le patrimoine dégradé, et le cadre de vie des habitants, tout en diminuant les pollutions associés au chauffage de mauvaise qualité en particulier.
3.1	Sensibiliser – Informer	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Les actions de communication n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire, mais pourront néanmoins s'accompagner d'une réflexion sur les supports (éco-conçus, recyclables...).
3.2	Favoriser la production et la consommation locales	Point de vigilance	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Point de vigilance	Positif	Positif	L'objectif est de diminuer le transport nécessaire à l'approvisionnement du territoire et de pouvoir aussi mieux orienter les productions vers des pratiques durables. Une agriculture à faible impact favorise la biologie dans les sols, contribue au maintien des paysages, et diminue le ruissellement des eaux de pluie, ainsi que l'érosion, tout en pouvant aussi mieux maintenir l'humidité des sols. La pollution des sols et les atteintes à la biodiversité environnante sont également diminués. En revanche il y a une possibilité que le développement du maraîchage puisse induire des besoins d'irrigation, à mettre donc en regard des tensions sur la disponibilité estivale de cette ressource.

N°	Orientation	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances	Commentaire
							Il est également important de veiller à ce que les ambitions de production locale soient adaptées au territoire. Par exemple, que la production (alimentaire ou de bois) ne se fasse pas au détriment d'espaces forestiers (bois "sauvages" vs parcelles exploitées à faible valeur environnementale).
3.3	Accompagner les démarches durables	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Les actions de mobilisation des entreprises n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire, mais permettront à terme une meilleure prise en compte de l'environnement dans les futurs projets. Néanmoins une stratégie écotouristique aura pour but de permettre la préservation, le développement, la découverte de sites et activités à forte qualité environnementale : naturels, patrimoniaux, et de faire connaître les meilleures pratiques concernant la préservation des ressources, la gestion des risques.
4.1	Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Positif	Neutre	Point de vigilance	Positif	Limiter l'étalement urbain permet de réduire les déplacements des habitants et les surfaces imperméabilisées. Développer des réseaux et infrastructures de mobilité douce participe à diminution du trafic automobile et a un effet positif sur le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Le bruit le long des routes s'en trouve également diminué. Cependant, attention les aménagements cyclables doivent être pensés avec la meilleure prise en compte possible de l'environnement pour : préserver les zones naturelles, minimiser l'imperméabilisation des sols et éviter les ruissellements.
4.2	Organiser la mobilité sur le territoire	Positif / Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positif / Point de vigilance	Les actions de diminution du trafic automobile ont un effet positif sur le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Tout comme le développement des motorisations alternatives (hybride, électrique, gaz), cela est favorable à la diminution des polluants et du bruit, et ont donc un effet potentiellement bénéfique pour les espèces naturelles. Concernant l'intermodalité, les aménagements prévus devront intégrer au mieux les contraintes environnementales : intégration paysagère, minimisation de l'imperméabilisation des sols pour éviter les ruissellements, optimisation pour éviter les nuisances sonores aux riverains...

N°	Orientation	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances	Commentaire
4.3	Innover pour la mobilité	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Positif	Les actions de diminution du trafic automobile (covoiturage, télé-travail, services de proximité, etc) ont un effet positif sur le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Cela diminue aussi le bruit le long des routes.
5.1	Prise en compte de la thématique climat – air – énergie dans les politiques	Positif	Positif	Positif	Positif	Positif	Les objectifs sont d'intégrer les aspects environnementaux de manière plus complète et plus forte dans la stratégie comme dans le règlement pour l'urbanisme et l'aménagement.
5.2	Gestion durable des ressources naturelles	Positif	Neutre	Positif	Neutre	Neutre	Développement des espaces verts, préservation de la biodiversité ainsi que des stocks de carbone, et protection de la ressources en eau.
5.3	Gérer les crises et prévenir la vulnérabilité des publics fragiles	Neutre	Neutre	Neutre	Positif	Neutre	L'élaboration d'un schéma de DFCI et l'aide au déploiement de plans communaux de sauvegarde et de DICRIM participe à la réduction des risques majeurs.
6.1	Mener un repérage des potentiels et des projets pour le développement des ENR	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Neutre	Les actions de repérage n'ont pas d'impact environnemental direct à l'échelle du territoire, mais ont pour objectif de faire naître à terme des projets positifs pour l'environnement.
6.2	Accompagner le développement des ENR	Point de vigilance	Point de vigilance	Potentiellement positif (à voir avec le projet)	Neutre	Point de vigilance	<p>En ce qui concerne le développement de l'électricité renouvelable, comme pour tout projet d'infrastructure, une attention doit être portée à son impact environnemental afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - préserver les espaces naturels et agricoles (imposer l'installation sur des zones polluées ou incultes), - préserver les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées), - préserver les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le PV en toiture, - préserver le voisinage des nuisances pour ce qui concerne l'éolien voire l'hydroélectricité. <p>Les réseaux de chaleur, installés par définition en zones urbaines suffisamment denses, n'ont pas d'impact sur les espaces naturels et agricoles, sauf en ce qui concerne le développement de la filière forestière d'approvisionnement en bois-énergie. Celle-ci est à étudier pour assurer sa meilleure qualité environnementale. A l'opposé, le projet</p>

N°	Orientation	Incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques	Incidences sur le paysage, le patrimoine et le cadre de vie	Incidences sur l'eau et les ressources naturelles	Incidences sur les risques majeurs	Incidences sur les pollutions et nuisances	Commentaire
							<p>présente un risque de nuisance pour le voisinage qui est à prendre en compte en conception.</p> <p>La méthanisation des effluents et des déchets agricoles présente un effet potentiellement positif sur la qualité des eaux et des sols, puisque les digestats épandus ont moins d'impact nocif que via d'autres filières de traitement. En revanche il faut veiller à l'intégration paysagère de ce type d'équipement, et à l'absence de nouvelles nuisances pour le voisinage dans le cas des méthanisations agricoles.</p> <p>Le développement du bois-énergie doit être pensé en lien avec la filière forestière de production, et sans porter nuisance aux paysages (choix des essences).</p>

Les orientations faisant l'objet d'un point de vigilance sont les suivantes.

3.2 Favoriser la production et la consommation locales

L'objectif est de diminuer le transport nécessaire à l'approvisionnement du territoire et de pouvoir aussi mieux orienter les productions vers des pratiques durables. Une agriculture à faible impact favorise la biologie dans les sols, contribue au maintien des paysages, et diminue le ruissellement des eaux de pluie, ainsi que l'érosion, tout en pouvant aussi mieux maintenir l'humidité des sols. La pollution des sols et les atteintes à la biodiversité environnante sont également diminués.

En revanche il y a une possibilité que le développement du maraîchage puisse induire des besoins d'irrigation, à mettre donc en regard des tensions sur la disponibilité estivale de cette ressource.

Il est également important de veiller à ce que les ambitions de production locale soient adaptées au territoire. Par exemple, que la production (alimentaire ou de bois) ne se fasse pas au détriment d'espaces forestiers (bois "sauvages" vs parcelles exploitées à faible valeur environnementale).

4.1 Intégrer la question de la mobilité dans les documents d'urbanisme

Limiter l'étalement urbain permet de réduire les déplacements des habitants et les surfaces imperméabilisées.

Développer des réseaux et infrastructures de mobilité douce participe à diminution du trafic automobile et a un effet positif sur le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Le bruit le long des routes s'en trouve également diminué.

Cependant, attention les aménagements cyclables doivent être pensés avec la meilleure prise en compte possible de l'environnement pour : préserver les zones naturelles, minimiser l'imperméabilisation des sols et éviter les ruissellements.

4.2 Organiser la mobilité sur le territoire

Les actions de diminution du trafic automobile ont un effet positif sur le patrimoine par la diminution des poussières et donc du noircissement des façades. Tout comme le développement des motorisations alternatives (hybride, électrique, gaz), cela est favorable à la diminution des polluants et du bruit, et ont donc un effet potentiellement bénéfique pour les espèces naturelles.

Concernant l'intermodalité, les aménagements prévus devront intégrer au mieux les contraintes environnementales : intégration paysagère, minimisation de l'imperméabilisation des sols pour éviter les ruissellements, optimisation pour éviter les nuisances sonores aux riverains...

AR Prefecture

024-242400752-20191213-2019_6_23-DE

Reçu le 18/12/2019

Publié le 18/12/2019

6.2 Accompagner le développement des ENR
En ce qui concerne le développement de l'électricité renouvelable, comme pour tout projet d'infrastructure, une attention doit être portée à son impact environnemental afin de :

- préserver les espaces naturels et agricoles (imposer l'installation sur des zones polluées ou incultes),
- préserver les paysages (privilégier des installations peu visibles ou bien intégrées),
- préserver les espaces à valeur patrimoniale pour ce qui concerne en particulier le PV en toiture,
- préserver le voisinage des nuisances pour ce qui concerne l'éolien voire l'hydroélectricité.

Les réseaux de chaleur, installés par définition en zones urbaines suffisamment denses, n'ont pas d'impact sur les espaces naturels et agricoles, sauf en ce qui concerne le développement de la filière forestière d'approvisionnement en bois-énergie. Celle-ci est à étudier pour assurer sa meilleure qualité environnementale. A l'opposé, le projet présente un risque de nuisance pour le voisinage qui est à prendre en compte en conception.

La méthanisation des effluents et des déchets agricoles présente un effet potentiellement positif sur la qualité des eaux et des sols, puisque les digestats épandus ont moins d'impact nocif que via d'autres filières de traitement. En revanche il faut veiller à l'intégration paysagère de ce type d'équipement, et à l'absence de nouvelles nuisances pour le voisinage dans le cas des méthanisations agricoles.

Le développement du bois-énergie doit être pensé en lien avec la filière forestière de production, et sans porter nuisance aux paysages (choix des essences).

AR Prefecture

5. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LES SITES NATURA 2000

024-242400752-20191213-2019_8_23-DE

Reçu le 18/12/2019

Publié le 18/12/2019

L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, mentionnée à l'article L. 414-4 du Code de l'environnement, doit être réalisée en vue de s'assurer que le PCAET ne porte pas atteinte à l'intégrité des sites Natura 2000. Le contenu de cette évaluation doit être proportionné à l'importance du projet, aux enjeux Natura 2000 et à la superficie du territoire concernée.

Le territoire de la Communauté de Communes Périgord Limousin recense à ce jour 1 site Natura 2000 au titre de la Directive Habitat Faune Flore.

Le PCAET de la CCPL définit un programme d'actions contenant à la fois des programmations d'études et schémas et des réalisations opérationnelles.

L'essentiel des projets et aménagements n'aura lieu que suite à des études et schémas programmés. A ce stade, il n'y a pas de projets localisés sur ces zones.

Globalement, le PCAET participe à la protection de l'environnement. On peut espérer que les nombreuses incidences environnementales positives présentées dans les parties précédentes auront également un effet positif sur les zones Natura 2000 (réduction de l'utilisation des véhicules thermiques et des pollutions et nuisances afférentes, urbanisme et aménagement durable, etc.).